



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

SOUS-PREFECTURE DE DAX
Bureau de l'Ingénierie
Territoriale et du Conseil
Affaire suivie par : Aurélie DARENNE
Tel : 05.58.90.69.64.

Commission de suivi de site de l'usine de compostage d'ordures ménagères et de l'installation de stockage de déchets non dangereux du SIETOM de CHALOSSE à CAUPENNE.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 19 MAI 2016

La commission de suivi de site s'est réunie le jeudi 19 mai 2016, à 10h00, au siège du SIETOM de Chalosse, à Caupenne, sous la présidence de Monsieur Lucien GIUDICELLI, Sous Préfet de Dax.

Participants :

Pour le collège des administrateurs de l'Etat:

- Mme Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, Responsable de l'unité territoriale des Landes de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Mme Hélène SURGET, unité territoriale des Landes de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Pour le collège des élus des collectivités territoriales concernées:

- Mme Ghislaine LALANNE, maire de CAUPENNE.

Pour le collège des « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement »:

- M. Georges CINGAL, représentant la SEPANSO Landes ;
- M. Jean THOBY, représentant l'association « Chalosse-Vie » ;
- M. Raphaël DUPEBE, représentant l'association « Chalosse-Vie », en remplacement de M. Gérard VAILLANT (démission de l'association)

Pour le collège des exploitants de l'installation classée:

- Mme Odile LAFITTE, présidente du SIETOM de Chalosse ;
- M. Mathieu GASTON, directeur des services techniques du SIETOM de Chalosse ;
- M. Fabien POMPON, responsable prétraitement/traitement du SIETOM de Chalosse.

Pour le collège des salariés de l'installation classée:

- M. Jérôme LASALA, directeur du SIETOM de Chalosse ;
- M. Patrick DUBROCA, délégué du personnel du SIETOM de Chalosse ;
- M. Fabrice LACOUTURE, responsable du service communication du SIETOM de Chalosse ;
- Mme Isabelle SIRMAIN, responsable du service HSE du SIETOM de Chalosse.

Personnes excusées:

- délégué territorial de l'agence régionale de santé ;
- délégué régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- communes de GAUJACQ et BASTENNES ;
- association Sepan Landes.

Assistait également à la réunion:

- M. Patrice DESCOINS, bureau de l'ingénierie territoriale et du conseil de la sous-préfecture de Dax.
- Mme Aurélie DARENNE, bureau de l'ingénierie territoriale et du conseil de la sous-préfecture de Dax.

Ordre du jour:

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 30 juin 2015;
- 2- Statuts et population du SIETOM;
- 3- Bilan d'activités 2015;
- 4- Exploitation de l'usine;
- 5- CSDMA : exploitation et travaux;
- 6- Suivi norme ISO 14001
- 7- Gestion des effluents du CSDMA et projet de valorisation du biogaz;
- 8- Etat d'avancement du programme local de prévention des déchets ;
- 9- Démarches de valorisation accrue des déchets et d'optimisation du service ;
- 10- Questions diverses.

Monsieur Lucien GIUDICELLI, Sous-préfet de Dax ouvre la séance en remerciant Madame Odile LAFITTE d'accueillir, au sein de son établissement, l'ensemble des membres de la CSS auxquels elle souhaite la bienvenue. Un tour de table permet la présentation de chacun des participants à cette réunion.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 30 juin 2015

Le quorum exigé par l'arrêté préfectoral de création de cette instance étant atteint, M. GIUDICELLI laisse la parole aux membres de la commission pour qu'ils se prononcent. Sans observations de leur part, le compte rendu de la CSS du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Statuts et population du SIETOM (pages 4 à 6 du diaporama)

Le retrait de la CCLO pour le compte de la commune de Bellocq du SIETOM de Chalosse a modifié la carte administrative du syndicat au courant du premier semestre 2015. Toutefois, l'évolution du nombre d'habitants sur le territoire syndical connaît une augmentation de 765 habitants (+1%) entre le 1/4/2015 et le 1/1/2016. Au premier janvier 2016, la population totale bénéficiant des services du SIETOM de Chalosse est de 77 171 habitants.

3- Bilan d'activités 2015 (pages 7 à 18 du diaporama)

→ Les ordures ménagères collectées sont en légère augmentation de 0,4 % par rapport à l'année précédente mais le ratio reste inférieur à la moyenne nationale. Les tournées des collectes ont été réorganisées dès septembre 2015 et permettent désormais d'optimiser les kilomètres parcourus (- 1 500km/semaine) et de réduire la consommation de carburant.

→ Les déchets recyclables collectés sont en baisse de -1,09 % par rapport à 2014 (en augmentation pour le verre et en baisse pour le papier et les emballages)

→ Les déchetteries ont collecté 20 421 tonnes (stable pour les encombrants et en diminution pour les déchets verts) dont 59 % ont été valorisées.

→ Le pré-traitement est en augmentation de 0,6 % et l'ensemble des lots de compost sont normés (100 % conforme). 3 434 tonnes ont été valorisées par épandage sur cultures de maïs, blé et tournesol au profit de 6 agriculteurs et du lycée agricole de Mugron.

→ Le traitement des déchets est en augmentation de 3,2 % mais reste inférieur à la quantité maximale autorisée par arrêté préfectoral (31 726 tonnes de déchets enfouis pour une autorisation de 46 800 tonnes).

→ En 2015, le SIETOM a collecté un gisement de 41 473 tonnes d'ordures parmi lesquelles 55 % ont été recyclées (34 % par valorisation organique et 21 % en valorisation matière), 37 % ont été enfouies en CSDMA (Centre de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés) et 8 % enfouies en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

→ Le SIETOM maîtrise ses dépenses qui sont inférieures à ses recettes en section de fonctionnement. Le poids de la dette et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pèsent sur les charges. Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est de l'ordre de 75€/habitants.

4- Exploitation de l'usine (pages 19 à 22 du diaporama)

- En mars 2015, le SIETOM a fait face à la casse d'un galet de support du tube.
- En juin 2015, un arrêt technique avait été programmé pour le changement des tôles d'usure du tube de fermentation de l'unité de prétraitement.
- En octobre 2015, un moteur a surchauffé, ce qui a nécessité un arrêt de l'unité d'une semaine et demie pour réparations.

A messieurs CINGAL et THOBY qui s'interrogent en matière de maintenance, monsieur POMPON leur répond que le SIETOM n'a pas de contrat de maintenance mais qu'il bénéficie d'un suivi du constructeur avec aide à l'exploitant et accompagnement en retour d'expérience sur les différentes exploitations suivies. Le SIETOM fait appel à une entreprise Italienne pour les pièces et fournitures.

Il est précisé à madame CASTAGNEDE-IRAOLA que le vernissage du moteur qui s'était écaillé (origine de la surchauffe) a été remplacé en double couche.

Monsieur THOBY évoque ce qui se fait ailleurs comme en Angleterre ou au Canada (le tube a été supprimé) et propose de transmettre le brevet de ces méthodes. Madame LAFITTE répond qu'il faut que des industriels se saisissent de ces brevets et en soient intéressés pour construire des usines et mettre ces process en œuvre.

Les déchets issus des refus de tri peuvent être transformés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour être réemployés, mélangés à d'autres combustibles, comme énergie par d'autres industries. Le SIETOM étudie le pouvoir calorifique et les critères de normalisation des CSR issus de ses refus de traitement afin de réduire le volume ultime des déchets à enfouir et le valoriser en le commercialisant.

Un référentiel des analyses du compost (modalités et fréquences de prélèvement) réalisé par la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC) permettra d'uniformiser les pratiques et montrer la valeur du compost en se positionnant par rapport à la norme NFU 44 051.

L'enlèvement du compost du SIETOM coûte désormais 5€/tonne, permettant de compenser une partie des coûts de production et de chargement. À ce prix, le compost reste un produit fertilisant très économique en comparaison des engrais minéraux.

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture et un agriculteur volontaire, il est envisagé de réaliser des tests sur une parcelle témoin d'un hectare pendant 5 ans afin de vérifier l'innocuité du compost, montrer ses bénéfices agronomiques et déterminer comment optimiser son emploi.

Madame CASTAGNEDE-IRAOLA indique qu'il faut être vigilant sur les échantillonnages et préconise le retour d'expérience.

5- CSDMA : exploitation et travaux (pages 23 à 26 du diaporama)

L'exploitation du centre de stockage de déchets ménagers et assimilés sera planifiée et rationalisée avec l'aide du cabinet SAFEGE

En été 2015, les mesures de protection anti-incendie ont été renforcées de manière satisfaisante. Quelques départs de feu et un incendie ont pu être rapidement maîtrisés sans dégât à déplorer.

Le SIETOM reçoit depuis avril 2015 les déchets d'un nouveau client : la COVED (collecte valorisation énergie déchets) pour 1500 tonnes par an de déchets de plage.

A madame CASTAGNEDE-IRAOLA qui demande quels sont les critères d'acceptation de ces déchets, monsieur GASTON répond que cela dépend de la nature du déchet. En l'occurrence il s'agit de bois flotté et de quelques éléments de plastique. Monsieur Pompon rajoute qu'un désablage est préalablement effectué et que ce tri est réalisé sur le site de la COVED à Linxe. Il est confirmé à monsieur CINGAL que le bois flotté ne permet pas une réutilisation puisqu'il s'agit simplement de résidus.

Monsieur GASTON présente les travaux qui ont été effectués sur les alvéoles B4 et la lagune de lixiviats. Les alvéoles B5 (en cours d'exploitation) et A5 (à créer) sont l'objet des prochains travaux à réaliser.

Madame SIRMAIN expose les nouvelles réglementations issues de l'arrêté ministériel du 15/2/2016. La DREAL avait alerté le SIETOM de cette parution. Madame CASTAGNEDE-IRAOLA précise que l'inspection qui avait lieu tous les 3 ans sera annuelle à compter de 2016. Elle demande si le SIETOM a identifié des difficultés dans l'application des nouvelles mesures. Madame SIRMAIN répond qu'il n'y a pas de problèmes sur un plan technique mais un investissement supplémentaire sur le poste analyse des eaux (ajout de critères radioactivité, soit un surcoût de 2 786,73 €HT pour un marché total de 8 301,39€HT) et une obligation de mesure mensuelle (semestrielle les années précédentes) sur l'ensemble des puits de captage du biogaz. Madame LAFITTE fait part de son mécontentement sur cette taxe qui est identique pour les exploitants qui enfouissent directement les déchets collectés, alors que le SIETOM trie les déchets en amont pour en valoriser une partie.

En matière de déclenchement du portique de radioactivité, l'arrêté ministériel apporte des précisions sur le réglage et les alarmes des dispositifs de détection (la circulaire du 30/7/2003 définit la procédure à suivre).

6- Suivi norme ISO 14001 (pages 27 à 34 du diaporama)

Madame SIRMAIN indique que la norme ISO 14 001 est renouvelée pour 3 ans. La nouvelle version 2015 de la norme ISO 14 001 s'appliquera au SIETOM lors du renouvellement de 2018. Elle présente ensuite les nouveaux textes réglementaires parus en 2015 (lois, décrets, circulaires, arrêtés...).

Elle montre, grâce au diaporama, les photos des apports ayant provoqué des situations d'urgences en 2015 (départs de feu, radioactivité...).

Le portique du SIETOM est particulièrement sensible, Madame LAFITTE explique qu'il s'était déjà déclenché sur le passage d'une personne ayant subi des examens médicaux la veille. C'est l'ANDRA, l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, qui récupère ces déchets et fait désormais payer la prestation 1700€ par enlèvement. En 2015, elle est intervenue 3 fois (pour un compas d'avion de navigation: radium 226 et des couches culotte : iode 131).

Concernant les analyses environnementales (surveillance du site et surveillance RSDE (Recherche de Substances Dangereuses Dans l'Eau), les résultats sont conformes aux prescriptions des arrêtés préfectoraux. À monsieur DUPEBE qui demande quelles mesures sont prises au niveau de l'air, madame SIRMAIN répond qu'en l'absence de plainte, ce qui est le cas, aucune préconisation en la matière n'a lieu d'être conformément à l'arrêté préfectoral du 11/01/2010, la mise en place de la torchère ayant résolu d'anciens problèmes d'odeurs.

Madame LALANNE affirme qu'il n'y a plus de nuisance olfactive.

Madame LAFITTE rappelle que le SIETOM est la seule usine de ce genre construite dans un bâtiment fermé et souhaite que la CSS reste un espace d'échanges constructifs sans polémique.

Madame CASTAGNEDE-IRAOLA confirme qu'aucune plainte n'a été portée à la connaissance des services de l'État.

Enfin, sur la gestion du site, madame SIRMAIN explique la vigilance portée par le SIETOM sur leurs consommations qui sont en diminution pour l'eau, pour l'énergie et pour l'entretien des espaces verts.

Il est ainsi envisagé d'animaliser une partie du site afin de réduire l'utilisation du tracteur tondeuse. Madame LAFITTE propose d'installer des lamas ou des aurochs.

7- Gestion des effluents du CSDMA et projet de valorisation du biogaz (pages 35 à 39 du diaporama)

Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée lixiviat. En 2015, 11 328 m³ de ces rejets ont été traités par la société OVIVE (marché à bon de commande au tarif de 28€HT/m³ qui passe à 24€HT/m³ à compter de mai 2016).

Le traitement des lixiviats peut être optimisé par valorisation thermique. Ce projet a fait l'objet de réunions avec différents partenaires techniques et juridiques et les documents constitutifs de ce dossier sont en relecture par le SIETOM.

Monsieur THOBY demande s'il y aura suffisamment de puissance pour ce nouveau projet. Madame SIRMAIN répond que le méthane n'étant pas présent à plus de 40 %, la valorisation thermique est privilégiée. Elle répond à monsieur CINGAL que le méthane est présent à 38-37% et confirme que ce taux est stable.

A monsieur DUPEBE qui souhaite savoir s'il est possible d'augmenter ce taux de méthane, madame SIRMAIN répond affirmativement grâce à l'optimisation du captage de biogaz, un contrôle et le réglage des puits. Les travaux de réhabilitation des casiers sont essentiels pour permettre une bonne étanchéité des couvertures et éviter ainsi l'introduction d'oxygène. Elle ajoute que le maintien de la torchère est nécessaire, en matière de sécurité.

Madame LAFITTE rajoute que ce projet permettra de faire baisser la TGAP.

Madame CASTAGNEDE-IRAOLA échange avec madame SIRMAIN sur les modalités de mise en œuvre du projet afin de faciliter le travail administratif (dépôt de dossier, échéancier, porter à connaissance, études techniques, arrêté d'autorisation...).

8- Etat d'avancement du programme local de prévention des déchets (pages 40 à 44 du diaporama)

Les objectifs du PLP entre le SIETOM de Chalosse et l'ADEME sont fixés par le Grenelle de l'environnement. La production des ordures ménagères et assimilés doit être réduite de 7 % par habitant en 5 ans, soit une diminution de 4kg de déchets/habitant/an. Depuis 2011, année de référence, les actions menées ont un impact positif et donnent lieu à des financements de la part de l'ADEME.

Les actions phares de 2015 sont les dispositifs mono bar et multi bars à l'occasion de festivités, l'équipement des clubs sportifs en gourdes et la réalisation de courts métrages diffusés dans les cinémas locaux. Il est à noter également, la mise en place de la recyclerie en collaboration avec l'association Landes Partage et l'équipement d'un conteneur maritime dans les déchetteries.

Monsieur THOBY apprécie cette dernière initiative et monsieur CINGAL demande le coût de revient de cette action. Madame LAFITTE lui répond que 4 déchetteries en sont actuellement équipées pour un montant de 25 000€.

9- Démarches de valorisation accrue des déchets et d'optimisation du service (pages 45 à 52 du diaporama)

Monsieur GASTON présente les mesures prises par le SIETOM pour optimiser la collecte et réorganiser les services : conteneurisation, révision du circuit de collecte, augmentation des heures d'ouverture des déchetteries, renforcement du gardiennage, création de points tri supplémentaires...

Monsieur GIUDICELLI tient à souligner les gros efforts de rationalisation qui ont été accomplis par la structure et rajoute qu'il est important de faire de la pédagogie et de la communication à l'usager pour améliorer le service.

En matière de collecte sélective, des conteneurs pour personnes à mobilité réduite vont être installés dans le cadre du renouvellement du parc des colonnes et de l'implantation de 20 nouveaux points tri.

Monsieur THOBY demande s'il y a beaucoup d'erreur de tri. Monsieur LACOUTURE lui précise que ces erreurs sont de l'ordre de 20 %.

L'eco-organisme « Eco-emballage » a proposé au SIETOM de devenir une collectivité « vitrine » afin de mettre en avant leur mode de collecte sélective, notamment leur tri des déchets fibreux et non fibreux qui est considéré comme le plus optimal et le plus économique. Madame LAFITTE précise que le SIETOM est un site pilote.

Pour répondre à un besoin accru de surveillance des déchetteries, le SIETOM renforce les visites de manière quotidienne par le biais d'une société de gardiennage sur les sites de Pontonx-sur-l'Adour, Rion-des-Landes et Tartas. Le SIETOM a également installé une vidéo protection à Pouillon.

A monsieur THOBY qui s'interroge sur ce vandalisme, monsieur LASALA répond que les vols s'accompagnent de dégradations des murs et peuvent aller jusqu'à l'arrachement de porte. Il rajoute que le SIETOM porte plainte de manière systématique.

Le programme éco-mobilier qui a été expérimenté en 2015 à Tartas et Rion-de-Landes a permis la prise en charge d'environ 318 tonnes des apports TVD, bois et métaux et a généré 74 128€ de soutiens de l'éco-organisme. Ce programme sera installé dans les déchetteries de Pontonx-sur-Adour et Poyartin en 2016 et se poursuivra à Geaune, Poyartin, Hagetmau et Saint-Sever en 2017. Le SIETOM envisage de nouvelles filières avec la collecte séparée de matelas ou la récupération de radiographies. Madame LAFITTE précise sur la collecte des matelas que ce produit nécessite beaucoup d'exigences pour être recyclé.

Pour améliorer les performance de tri, le SIETOM a mis en place un plan de communication en 3 parties : la sensibilisation, la communication et la participation des usagers, des communes et autres structures comme les écoles, les collèges, les EHPAD...

Une commission éco-exemplarité de 7 membres a été créée lors de la réunion du comité syndical du SIETOM du 9 février 2016. Elle travaillera sur l'organisation d'actions d'éco-exemplarité dans les communes. Madame LAFITTE précise que les élus impliqués dans cette commission sont très motivés.

10- Questions diverses

Monsieur THOBY évoque les brevets existants et demande que des études soient réalisées pour savoir s'il est possible de les appliquer chez nous.

Monsieur CINGAL demande si le SIETOM considère que leur process est rationnel au regard des refus de tri et de l'enfouissement.

Madame LAFITTE indique concernant les CSR, qu'un appel à projet national a eu lieu et pour lequel les résultats sont attendus prochainement. Elle rajoute que la force du SIETOM, c'est qu'ils sont deux structures du même type dans la région avec le syndicat mixte BIL TA GARBI dont le siège est à Bayonne (traitement des déchets d'une partie des communes du Pays Basque et du Béarn par compostage ou méthanisation, les refus sont envoyés en incinération et les CSR alimentent des cimenteries et des chaudières industrielles du pays basque espagnol) et peuvent bénéficier, chacun, des retours d'expérience.

En l'absence de questions supplémentaires, le Sous-Préfet remercie l'ensemble des personnels du SIETOM pour le travail de qualité qui est fourni et leur souci constant de préserver l'environnement.

Il salue cette structure dynamique qui innove malgré les contraintes financières qui s'imposent à eux comme à toutes les entités publiques pour le redressement général des finances.

Monsieur GIUDICELLI remercie chaque participant à cette réunion qui a fait l'objet de riches échanges et rappelle enfin que toute la population est concernée. La séance est levée à 11h36.

Le Sous-Préfet de Dax

Lucien GIUDICELLI